

L'OSCAR DU STYLE

(Prix Alain CHAUVEAU)

Art.1 – Ce prix a pour but de récompenser le braque allemand dont le style se rapproche le plus possible de l'idéal décrit dans le standard de travail, et ne dépassant pas l'âge de 5ans.

Art.2- L'épreuve se déroulera chaque année à l'occasion du field-trial international de printemps du C.F.B.A.

Art.3- Dans chaque concours (ouvert et amateur), le jury pourra retenir **au maximum** un chien ; la plus grande sévérité devra s'exercer au niveau de cette sélection ; par exemple un chien ayant remporté le CAC pourrait ne pas être sélectionné pour la finale de ce prix.

Art.4- Le sujet retenu lors de ce concours devra par ailleurs être classé dans les prix (excellent ou très bon).

Art.5- Lors de la finale de ce prix, les chiens retenus seront départagés « en solo ». Celle-ci sera jugée par un cartel de 3 juges dont au moins 2 juges qualifiés ; le troisième juge pourra être juge honoraire, juge-stagiaire ou élève-juge

Art.6- Si le concours se déroule sur deux jours, le jury pourra effectuer une première sélection le soir du 1^{er} jour.

Art.7- Le terrain retenu pour cette finale devra permettre au public d'observer la prestation des lauréats ; en effet, si ce prix a pour but de récompenser éventuellement un chien d'exception, il doit être également une démonstration pratique des directives de l'association de race au niveau de l'application du standard de travail.

Art.8- Lors de cette finale, le jury s'attachera avant tout à dégager le sujet dont le style est proche de l'idéal, sans tenir compte de fautes qui pourraient l'exclure automatiquement d'un barrage classique de CACIT.

Art.9- Le prix ne pourra être ainsi délivré qu'à un sujet d'exception digne d'être désigné à l'attention des éleveurs et dont la prestation aura été proche de l'idéal décrit dans le standard de travail.

Art.10- Un chien déjà vainqueur de l'Oscar du style ne pourra plus participer à l'épreuve.

Art.11- Le vainqueur recevra définitivement le prix mis en jeu ; **au niveau du CFBA**, la récompense pourra figurer officiellement au palmarès du chien sous l'intitulé suivant : « Vainqueur de l'OSCAR DU STYLE », suivi de l'année de délivrance.